

TOURISME • HÔTELS • RESTAURANTS • CAFÉS • TRAITEURS • RETAIL

RÉDIGER LE DOCUMENT UNIQUE (AVEC PRISE EN COMPTE DES FACTEURS PÉNIBILITÉ)

VOTRE BESOIN

Répondre à votre obligation de disposer du document unique d'évaluation des risques professionnels qui doit prendre en compte les facteurs de pénibilité.

NOTRE SOLUTION PRISES

Asforest élabore pour vous votre document unique et vous accompagne dans la prise en compte des facteurs de pénibilité pour vos collaborateurs.

LA METHODOLOGIE ASFORES

1. Etablir un diagnostic de votre situation directement sur site

- Identification des unités de travail de votre établissement
- Identification et hiérarchisation des risques professionnels auxquels peuvent être confrontés vos salariés

2. Elaborer un plan d'action personnalisé

- Retranscription des mesures de prévention déjà existantes sur le site
- Détermination des mesures à adopter pour limiter les accidents

3. Rédiger le document unique et prendre en compte les facteurs pénibilité

- Mise en place de la prévention des risques professionnels Préparation des déclarations auprès de la CNAV

LES ÉLÉMENTS REMIS EN FIN DE MISSION

Vous disposerez à l'issue de la mission du document unique réalisé pendant la prestation ainsi que l'évaluation des facteurs pénibilité pour votre entreprise.

LES PLUS D'ASFOREST

+ de réactivité : Les organismes vous ont d'ores et déjà demandé ces documents ? Nous intervenons rapidement pour les réaliser.

+ de communication : Par des contacts réguliers, Asforest se rend disponible tout au long de la prestation.

+ d'accompagnement : Vous êtes face à une problématique liée à l'évolution de votre document unique ou aux facteurs pénibilité ? Nous vous accompagnons dans votre démarche de questionnement

FORMATIONS PARTOUT EN FRANCE

Contactez nos conseillers formation pour tout renseignement, conception de votre plan de montée en compétences, optimisation des financements...

4 RUE DE GRAMONT - 75002 PARIS
01 42 96 09 27 L ASFOREST@ASFOREST.COM

WWW.ASFOREST.COM

